



Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger*

Newsletter Juillet 03/13

Consultation sur la loi sur les Suisses de l'étranger

Le 14.5.2013, la CIP-CE a mis en consultation le projet de «Loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (loi sur les Suisses de l'étranger)». Le projet a été élaboré par une sous-commission de la CIP-CE sur la base d'une initiative parlementaire Lombardi (11.446) avec le soutien du DFAE. La commission l'a adopté à l'unanimité et a lancé la procédure de consultation. Le projet de loi et le rapport explicatif sont disponibles à l'adresse [suivante](#). - Le délai de consultation est fixé au 30.08. 2013.

Guatemala: oui - Chicago: non

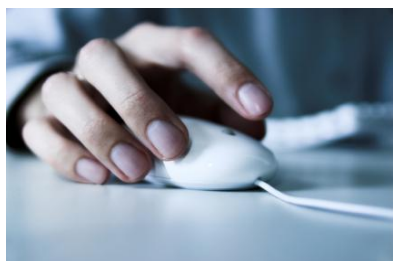


Contre l'opposition du Conseil des Etats, le Conseil national a adopté le 16.04.2013 deux motions de la CPE-N qui se prononcent en faveur du maintien des deux représentations sur le continent américain. L'intervention contre la fermeture de l'ambassade suisse au Guatemala a été approuvée par 142 voix contre 17. La motion contre la suppression du consulat général de Chicago a obtenu 153 voix contre 22.

Le 6.06.2013, les sénateurs se sont prononcés à 26 voix contre 11 et 4 abstentions contre la motion qui demandait de renoncer à la fermeture du Consulat général de Chicago, tout en se prononçant dans un même temps à l'unanimité pour le maintien d'une ambassade de Suisse au Guatemala.

La motion du 14.06.2012 du Conseiller national Roland Büchel, exigeant un moratoire sur la fermeture des consulats jusqu'à la fin de la législature en cours, est toujours en suspens.

Le Conseil national en faveur du vote électronique concernant le Conseil des Suisses de l'étranger



Le 3.03.2013, le Conseil national a approuvé par 134 voix contre 31 et 3 abstentions une motion de la CPE-N qui contraint le Conseil fédéral à collaborer avec l'OSE afin que le Conseil des Suisses de l'étranger puisse être élu par

vote électronique à l'aide des données d'immatriculation. La Commission s'était prononcée le 15.01.2013 - sans une voix contre - pour l'intervention initiée par les Conseillers nationaux Maximilian Reimann (UDC/AG) et Carlo Sommaruga (PS/GE).

Dans un courrier adressé à la CPE-N, l'OSE a indiqué qu'elle n'envisageait pas d'entrer en possession des données d'immatriculation mais qu'elle attendait plutôt du DFAE un soutien logistique dans le déroulement des élections du Conseil des Suisses de l'étranger par Internet. Si ce soutien nécessite un fondement juridique, celui-ci devra être mis en place dans le cadre

Newsletter de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

Liens

aso.ch

swisscommunity.org

parlement.ch

Réunion de l'Intergroupe

Projet de loi sur les Suisses de l'étranger

Lors de sa séance du 18 juin 2013 au Restaurant Café fédéral à Berne, l'Intergroupe parlementaire « Suisses de l'étranger » s'est penché sur le projet de « loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger » (LSEtr) (loi sur les Suisses de l'étranger).

De manière globale, Jacques-Simon Eggly, président de l'OSE a souligné que l'OSE est globalement content du projet de loi. Celle-ci permet une rationalisation législative, toutes les lois concernant les Suisses de l'étranger étant à présent réunies en une seule, offrant ainsi une loi d'application à l'art. 40 de la Constitution fédérale. L'OSE émet cependant deux réserves : la mention de la responsabilité individuelle qui ne différencie par les Suisses résidant à l'étranger de ceux se rendant à l'étranger pour de courts séjours. Et l'abandon de l'obligation de l'immatriculation pour les expatriés suisses. L'inscription auprès d'un consulat ou d'une ambassade doit être une obligation, car c'est en connaissant bien les Suisses de l'étranger qu'il est possible de développer une politique globale les concernant.

Carlo Sommaruga, co-président de l'Intergroupe a fait remarquer que la problématique à laquelle cette loi devrait apporter une réponse est



de la loi sur les Suisses de l'étranger, en cours d'élaboration au sein de la CIP-E.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion, invoquant les exigences en matière de protection des données, mais a fait dans le même temps la déclaration suivante: « [...] le Conseil fédéral examinera la faisabilité d'une solution qui permettrait à l'administration fédérale de soutenir le vote par voie électronique des délégués du Conseil des Suisses de l'étranger. »

Le Conseil national contre la Convention prévue sur les successions Suisse-France

Contre la volonté du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté le 19.06.2013 une motion de la CER-N, selon laquelle « Dans le cadre de la négociation pour un renouvellement de convention de double imposition sur les successions, notamment avec la France, il est demandé au Conseil fédéral de n'accepter en aucun cas que des immeubles sis en Suisse soient imposables par un Etat tiers ». La motion a été clairement adoptée, par 119 voix contre 62. Se sont opposés à la demande les socio-démocrates et les Verts, ainsi que quelques démocrates-chrétiens; quant aux représentants de l'UDC, du PLR, des Verts libéraux et du PBD, ils se sont prononcés pour.

Le 13.05.2013, la CER-N s'était penchée sur la révision des Conventions sur les successions Suisse-France et avait déposé ladite motion par 13 voix contre 10, et 2 abstentions. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer mais lors de sa séance du 3.07.2013, le Conseil fédéral a donné son feu vert à la signature de la convention. Le projet prévoit des améliorations sur trois points, par rapport au texte initial: une augmentation de la période de résidence minimale pour les héritiers vivant en France, un traitement plus favorable pour les sociétés immobilières et une nouvelle date de première application.- [Lien](#)

Les Genevois de l'étranger pourront élire en ligne cet automne et rapport sur le vote électronique

Le Conseil d'Etat genevois a adopté un arrêté autorisant les électeurs genevois domiciliés à l'étranger à participer par voie électronique aux élections cantonales du 6.10.2013 et du 10.11.2013. C'est la seconde fois qu'ils pourront élire en ligne, après l'élection de la Cour des comptes et l'élection complémentaire au Conseil administratif de la Ville de Genève du 4.11.2012. Mais il s'agira de la première élection proportionnelle en ligne à Genève.

Le troisième rapport du Conseil fédéral sur le vote électronique a été rendu public. La Confédération y définit les conditions auxquelles il sera possible d'offrir le vote électronique à l'entier de l'électorat de chaque canton. Ce rapport propose qu'à l'avenir les Suisses résidants dans un pays non membre de l'accord de Wassenaar puissent également participer aux votes par Internet.

celle de l'enjeu de la représentation politique des Suisses de l'étranger. Ainsi, la question d'une représentation politique démocratique et légitime des expatriés suisses dans notre pays n'est pas abordée. Il estime que la sensibilité politique est suffisante pour aller plus loin. Il ne faut donc pas se contenter du projet de loi actuel et profiter de la procédure de consultation pour demander une vraie représentation politique des Suisses de l'étranger dans notre pays. Le CSE et l'OSE doivent adopter une politique offensive sur ce point. Doris Fiala rejoint Carlo Sommaruga sur ce point, mais estime également que la question du maintien d'un réseau consulaire doit être mentionné dans la loi. Quant à Roland Büchel, il a clairement estimé qu'il serait difficile d'obtenir un consensus auprès des partis de droite.

La question du processus d'élection des membres du CSE et du manque de transparence a également été abordée par les intervenants. Rudolf Wyder, directeur de l'OSE, a rappelé que l'OSE s'était prononcé en faveur d'une plus grande légitimation en élisant les membres du CSE par Internet. La prise de position de l'OSE sera le fait des délégués du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), réunis en séance à Davos le 16.08.13.